

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.  
Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,  
*Président.*

Le MARDI 6 février 1951.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son huitième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Frances Danforth Stephens Ross de Lall, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Oscar Daniel de Lall, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.  
Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,  
*Président.*

Le MARDI 6 février 1951.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Daphne May Hodgson Frosst, de la ville de Mont-Royal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Eliot Ballantyne Frosst, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.  
Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,  
*Président.*

Le MARDI 6 février 1951.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport, comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Celia Frances Cantlie Molson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thomas Henry Pentland Molson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.  
Le tout respectueusement soumis.

W. M. ASELTINE,  
*Président.*